

RETOURS SUR LE TEMPS-FORT DE L'UDCCAS DU NORD

1ER JUIN 2018 - EMMERIN



OUVERTURE DE LA JOURNÉE



Danièle PONCHAUX, Maire d'Emmerin, et Monsieur Ragazzo, Président de l'UDCCAS du Nord, accueillent la **centaine de participants**, saluent la diversité des représentants présents : des élu(e)s, des directeurs/trices, des agents et remercient les structures expertes pour leurs futures contributions : ARELI, le CREHPSY et l'UNC-CAS.

Ils rappellent que l'Union Départementale des CCAS du Nord est forte de **214 CCAS** adhérents qui représentent près de 80% de la population de notre Département. L'association est composée d'un Conseil d'Administration dynamique et d'une équipe opérationnelle restreinte de 3 personnes.

L'Assemblée Générale constitue un temps fort permettant de faire le point sur l'action de l'UDCCAS du Nord, de favoriser les échanges et de mieux découvrir les actions particulières qui pourront nous inspirer mutuellement.

Il s'agit ici de l'essence même de l'UDCCAS du Nord : mettre en relation les acteurs des politiques sociales, favoriser la diffusion de l'information, **valoriser le travail des uns et des autres**, inspirer et aider en particulier les petites structures qui ont, elles aussi, des expériences à nous communiquer.

L'UDCCAS du Nord a aussi pour objectif d'accompagner les CCAS dans la mise en place de nouvelles politiques, de former les acteurs des CCAS afin de **contribuer le mieux possible à l'accès aux droits pour tous les Nordistes** avec le souci d'un accompagnement de qualité.

Atelier n°1 Quel accompagnement des seniors en vulnérabilité sociale dans leur perte d'autonomie ?

ANIMATION: Christine Vandenbulcke, Adjointe au Maire de Lomme, Déléguée politiques de l'autonomie et maintien à Domicile, Vice-Présidente du CCAS de Lomme
EXPERTE: Khadija Messaoudi, référente projet à ARELI
RAPPORTEUR: Cécile Oliveira-Pinto, Directrice du CCAS de Sin Le Noble

Les facteurs de vulnérabilité

Le groupe a d'abord cherché à identifier les facteurs de vulnérabilité sociale.

Ils peuvent être d'ordre social, médical, financier, liés au logement, à la mobilité, ou à une situation de handicap ou d'isolement. La vulnérabilité peut aussi être liée à la personne et/ou à son environnement. Chaque situation étant singulière.

Les expériences positives

L'association ARELI a développé des formes d'habitat accessibles, sécurisantes et inclusives pour les seniors mais aussi des actions spécifiques :

- ♦ Les Résidences seniors sont des résidences locatives proposant des logements adaptés à des personnes de plus de 60 ans, avec la présence, en semaine, d'une coordinatrice assurant aide administrative, relais vers les services d'aide au maintien de l'autonomie et animations collectives.

- ♦ L'Espace de Vie Adaptée (EVA) au sein d'une Résidence sociale ARELI accueille 20 personnes âgées immigrées et /ou en situation de précarité sociale. L'EVA propose un habitat adapté au maintien de l'autonomie, la mutualisation des plans d'aide APA/CARSAT sans reste à charge, une coordination santé et des animations de prévention santé et de maintien du lien social.

- ♦ Le réseau Vieillesse Plurielles piloté par ARELI a conçu des outils mis à disposition des partenaires du territoire pour favoriser l'accès aux droits et à l'information des personnes âgées immigrées en situation de vulnérabilité sociale : outil de communication « Voyage », outil d'animation « mémoire en jeux », guide pratique d'accès aux droits.

Les Résidences Marianne (cf exemple à Sin le Noble), les Béguinages, les Octaves, proposent, quant à eux, un habitat adapté à loyer modéré ainsi que des aides et des services selon les besoins, assurés par une personne référente et souvent en animations collectives dans un espace dédié.

Les réseaux de bénévoles

Déployés par les CCAS, ils contribuent à la prévention de l'isolement des jeunes retraités qui s'y impliquent ainsi qu'à la lutte contre l'isolement des seniors qui en bénéficient. Pour exemple le réseau de bénévoles à Lambersart : « **les ambassadeurs de la forme** ».

La municipalité de Villeneuve d'Ascq a mis en place l'opération « **Ligne de vie** » pour lutter contre l'isolement des personnes âgées : des bénévoles téléphonent une fois par semaine aux Villeneuvois isolés pour maintenir avec eux un contact humain.



Conclusions

Les CCAS assurent un rôle essentiel de proximité dans les fonctions d'accueil d'information, d'accès aux droits des personnes âgées. Ils ont la possibilité de développer une véritable politique volontariste à destination des seniors. Certains gèrent des établissements et services et sont aussi concernés par la question de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité liée à l'âge ou à la dépendance.

Le CCAS est donc légitime pour **promouvoir une logique de réseaux et de pensée collective** entre les acteurs du champ de l'autonomie afin de répondre aux besoins des personnes âgées en situation de vulnérabilité sociale. Le **décloisonnement des services** est en effet nécessaire pour leur apporter un accompagnement de qualité, accessible, ce, en développant de nouvelles formes de solidarités, en réfléchissant à de nouveaux modèles, respectueux de leur choix de vie.

Atelier n° 2

Quel accompagnement des publics en fragilité sociale vers la sortie des dispositifs ?

ANIMATION: Juan Manuel Del Pozo, Directeur du CCAS de Grande-Synthe
EXPERTE: Juliette Bourreau, Responsable « Lutte contre les exclusions et accès aux droits », UNCCAS
RAPPORTEUR: Claire Poirrette, Responsable du service Action Sociale au CCAS de Laos

Le groupe a réfléchi à la manière d'utiliser l'aide sociale facultative comme levier d'accompagnement des publics à la sortie des dispositifs.

Les aides facultatives permettent dans un premier lieu de répondre à l'urgence sociale, mais leur intérêt peut revêtir d'autres formes.

D'une aide sociale facultative adaptée ...

La définition des aides sociales facultatives, leurs montants, leurs conditions d'octroi dépendent des équipes politiques en place.

Une solide **analyse des besoins sociaux** permet de mieux connaître la population et ses réalités. En ce sens, l'ABS facilite la définition d'aides sociales facultatives pertinentes et adaptées aux territoires, tant dans leurs montants que dans leurs formes (espèces, nature, chèques, tarifs préférentiels, etc.).

Pour exemple, une aide sociale facultative très peu sollicitée depuis plusieurs années ne répond peut-être pas complètement aux besoins du territoire. Parfois, une simple réécriture du critère d'attribution suffit à faciliter son octroi.

A un accompagnement pensé en amont ...

La synthèse des échanges et du partage d'expériences lors de l'atelier permet de relever **divers critères nécessaires** à la mise en place d'un accompagnement de qualité vers la sortie des dispositifs :

- ♦ Mettre en place un accueil de qualité
- ♦ Effectuer une évaluation globale de la situation de la personne
- ♦ Permettre au travailleur social d'avoir une place dans le parcours de l'utilisateur
- ♦ Définir avec l'utilisateur des objectifs de départ
- ♦ Toujours laisser à l'utilisateur le principe de libre adhésion
- ♦ Rendre l'utilisateur acteur de son parcours
- ♦ Evaluer et adapter le projet en cours de déploiement

En favorisant le partenariat ...

L'efficacité d'une aide sociale facultative tient aussi à la **collaboration professionnelle** qui est mise en place. En effet, travailler en partenariat permet de mobiliser l'ensemble des aides financières préexistantes, en amont de la sollicitation des aides sociales facultatives. Le partenariat favorise ainsi la lutte contre le non recours, le surendettement ou les situations d'urgence sociale. Pour exemples, si des associations caritatives œuvrent à la distribution de colis alimentaires sur la commune, ne serait-il pas intéressant de tenir une permanence lors des distributions ? Organiser des commissions partenariales avec les bailleurs et les créanciers favorise au long terme le maintien dans le logement et prévient des situations d'expulsions.

Autres expériences positives

Depuis 2 ans, le CCAS de Grande-Synthe travaille avec certains publics sur un **Plan Personnalisé d'Accompagnement Social (PPAS)**. Un contrat social est réalisé entre le travailleur social et la personne accompagnée, une durée est définie (entre 3 mois et un an) ainsi qu'un montant global d'intervention. Les retours sont particulièrement positifs.

Plusieurs CCAS mettent en avant des **chartes d'engagement**, comprenant des objectifs réalisables et simples – apurement d'une dette, une scolarisation, etc. La signature d'un contrat d'engagements permet d'autant plus de rendre la personne actrice de son devenir.



Atelier n°3

Quel accompagnement des publics souffrant de troubles psychiques ?

ANIMATION: Stéphane Vatan, Directeur du CCAS de Villeneuve d'Ascq
EXPERTE: Marie-Noëlle Cadou, Directrice du CREHPSY
RAPPORTEUR: Gaëtan Stirbois, Directeur du CCAS de Saint-Pol-Sur-Mer

L'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap psychique et l'orientation vers les partenaires (dont ceux du champ sanitaire) ne sont pas toujours aisés pour les professionnels des CCAS.

Des ressources existent auprès du CREHPSY et sur son site internet : des actions de sensibilisation et de formation sur le handicap psychique sont proposées. Il apporte aussi une aide à l'évaluation de situation ainsi que son expertise en termes de ressources territoriales et connaissances dans le champ du handicap psychique. Cela afin de soutenir les professionnels dans leur accompagnement.

Décloisonner

Pour améliorer l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques, il est important de décloisonner les pratiques professionnelles entre les secteurs psychiatriques et le secteur social et de lutter contre les représentations (favoriser les échanges de pratiques, expliquer les raisons des présences de chacun sur le territoire, etc).

Certains CCAS ont signé une **convention** avec les Centres Médicaux Psychologiques. L'implication du chef de Pôle du CMP est primordiale pour faciliter la mise en place de ce type de partenariat.

La sortie du Plan Régional de Santé en juillet encouragera la mise en œuvre d'instances de coordination et notamment les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM). La volonté des élus est nécessaire et primordiale pour mettre en place ce type de Conseil.

Les expériences positives

Le CCAS de Lambersart a mis en place une cellule d'appui aux situations d'isolement complexes.

L'UDAF a conventionné avec le Département afin de proposer une forme d'**habitat inclusif** à destination des personnes souffrant de troubles psychiques. Ces personnes, en collocation, sont suivies par l'EPSM et l'UDAF. Ce dispositif de «familles gouvernantes» sera déployé également pour des personnes âgées.

Les perspectives

Les troubles psychiques prennent de l'importance dans l'accompagnement social. Il serait intéressant de **poursuivre les échanges** initiés lors de cet atelier, en réunissant les partenaires concernés par la thématique et les CCAS.

Atelier n° 4

Quel accompagnement des publics et des travailleurs sociaux dans la transition numérique ?

ANIMATION: Séverine Soetart, Directrice du CCAS de Roubaix
EXPERTE: Juliette Charley, CCAS d'Amiens (excusée)
RAPPORTEUR: Jérôme Ibáñez, Directeur du CCAS de Fresnes sur Escaut

La transition numérique aborde de multiples enjeux.

Le travail social

L'accompagnement social, et notamment l'accès aux services publics « en ligne » questionne la légitimité des agents, le degré de confidentialité. Le travail social traditionnel devra s'adapter dans ses modes de travail (plutôt travailler en table ronde qu'en face à face), ou les outils utilisés (plateformes de suivi social, bornes d'accueil numérique, ...).

L'accompagnement des travailleurs sociaux au changement, et à des formations adaptées constituent donc un préalable indispensable à un travail qualitatif à destination du public.

L'accès

Travailler le numérique suppose d'y avoir accès. Certains CCAS mettent à disposition, au sein de leurs locaux, des ordinateurs, des bornes, ou un réseau « wifi » gratuit.

De multiples prestataires développent des **offres adaptées aux publics les plus précaires** pour leur permettre l'accès à un portable et à internet. L'exemple d'« Emmaüs Connect » est le plus parlant.

Plan Régional de l'Inclusion Numérique

Le CCAS d'Amiens et la DRJSCS Hauts-de-France co-animent l'axe 3 sur **SIILAB** portant sur l'illectronisme. De nombreux groupes de travail sont mis en place concernant la formation des usagers, des travailleurs sociaux, la simplification des démarches au niveau local et national, etc.

Exemples de projets mis en place en CCAS

Projet FERIS à Fresnes-sur-Escout : ateliers d'éducation au recyclage de matériel informatique pour les jeunes de la commune. Ce projet reconditionne du matériel informatique pour ensuite le donner aux participants aux ateliers numériques.

Projet FAST : ateliers d'initiation à l'outil numérique sur des tablettes tactiles.

Les perspectives

La thématique sera abordée lors de prochains temps de travail avec les CCAS désireux d'investiguer ce champs. Les initiatives innovantes seront mises en lumière par l'UDCCAS du Nord.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

L'UDCCAS du Nord fut particulièrement active en 2017, proposant de nombreuses formations (sur le surendettement, la domiciliation, les nouvelles formes d'ABS, les SPASAD, la télégestion, etc.) et de multiples rencontres.

Deux événements majeurs ont été organisés ont notamment été organisés : à Roubaix, rassemblant les CCAS adhérents du Nord, permettant des échanges constructifs autour de 5 ateliers thématiques, et à Arras, avec les autres UDCCAS des Hauts de France, autour d'enjeux que nous partageons à l'échelle régionale (la Carsat, la Banque de France, l'intercommunalité sociale, etc.).

Une des missions obligatoires des CCAS étant l'**Analyse des Besoins Sociaux**, l'association a tout naturellement investi ce champ pour faciliter sa mise en place localement. L'ABS facilite l'élaboration de politiques sociales adaptées aux réalités communales, il est donc apparu à l'association l'importance de travailler à la levée des freins dans sa mise en place. Comment ? En développant des partenariats avec des agences d'urbanisme, des écoles, des universités ou en initiant la rédaction d'un guide pratique, qui paraîtra en 2019.

Au vu des enjeux démographiques et du vieillissement de la population, une salariée travaille à temps plein sur les thématiques des politiques liées à l'**autonomie**.

Les services d'aide à domicile, qui connurent de très nombreux changements en 2017, mais également les **résidences autonomie** – et la mise en place du nouveau forfait, les relais autonomie – et leur déploiement en territoire, la redéfinition des **CLIC** ou l'avenir des **SSIAD**, furent autant de sujets dans lesquels l'UDCCAS s'est investie, en organisant des groupes de travail, en représentant les adhérents auprès du Département ou de l'ARS, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, en développant des partenariats facilitant le travail des CCAS.

Au-delà des services et établissements portés par les adhérents, l'association s'est attelée à répondre à vos besoins d'innovations, à vos souhaits d'actions adaptées à vos publics en déployant de **nouvelles dynamiques** ou en les perpétuant. Donnons les exemples du forum de la seconde jeunesse, du co-pilotage de la dynamique MONALISA, des conseils apportés à plusieurs CCAS, des contacts et partenariats développés (le CREHPSY, Unis-Cité, La Poste, marésidence.fr, etc.).

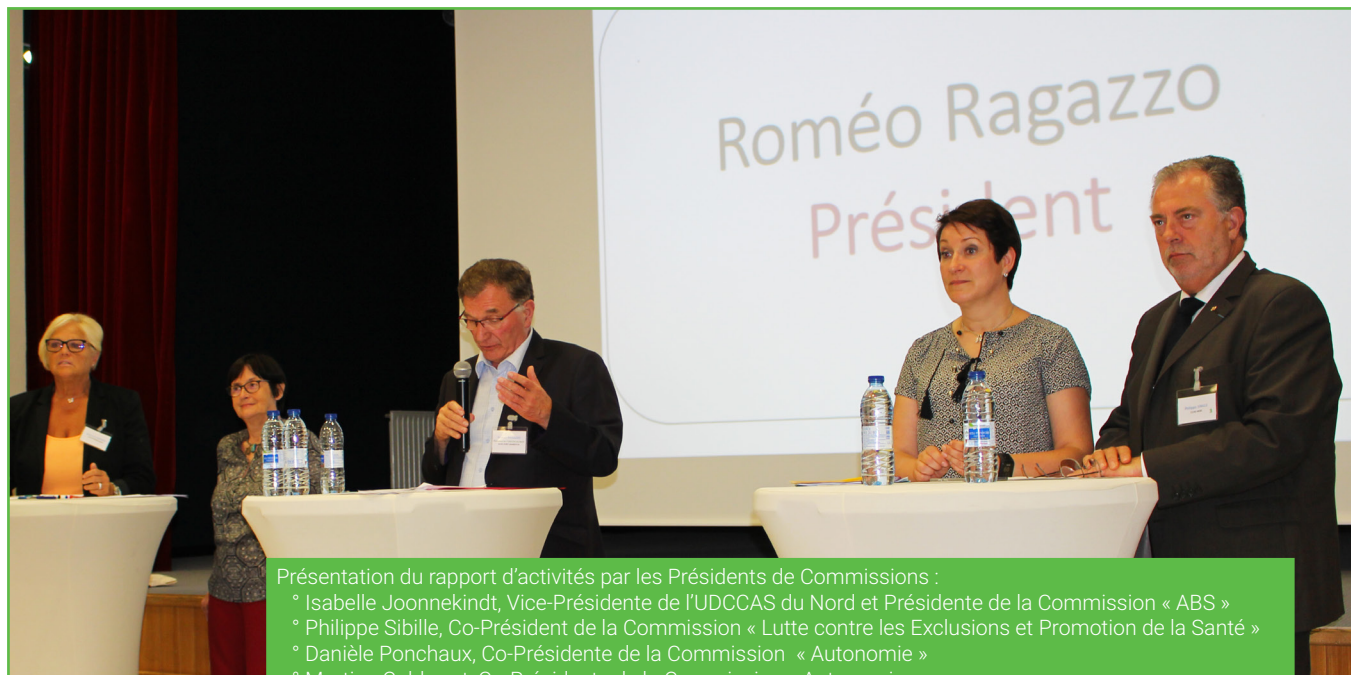
La Commission LEPS (Lutte contre les Exclusions et Promotion de la Santé) a travaillé à **lutter contre le non-recours** de diverses manières en 2017. En participant à la réécriture du schéma départemental de la **domiciliation**, par exemple, et en co-rédigeant une convention-type avec la DDSCS, permettant d'officialiser les rôles de chacun (association, SPIP, CCAS) dans le domaine de la domiciliation.

Egalement, une rencontre rassemblant Pôle Emploi, la CARSAT, la CAF et la CPAM a permis d'exposer les impacts de la réorganisation de ces institutions sur les CCAS. De nouvelles rencontres auront lieu en 2018.

En termes de lutte contre les exclusions, l'UDCCAS a présenté la démarche de l'association « Laisse ton empreinte », qui valorise **le parcours des allocataires du RSA** et du travailleur social. L'UDCCAS du Nord a par ailleurs été force de contributions dans le cadre de l'écriture du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (**SDAASP**) et deviendra co-pilote de l'action 2.1. en 2019. L'habitat et le logement faisant partie intégrante de la lutte contre les exclusions, une veille est mise en place sur le FSL, le PDALHPD et le logement indigne.

Dans une perspective de **décloisonnement de l'action sociale**, l'UDCCAS du Nord a étudié les relations entre les UTPAS et les CCAS, a favorisé – et valorisé – la coopération intercommunale et l'intercommunalité sociale. De nouveaux projets seront initiés en 2018 sur ce sujet.

Soulignons l'importance et la qualité du **partenariat** qui nous lie avec le Conseil Départemental depuis de nombreuses années, l'intérêt de la Métropole Européenne de Lille pour notre association et les partenariats développés en 2017 : agences d'urbanisme, réseaux de solidarités, institutions, associations, collectivités ... Ils sont de plus en plus nombreux à nous connaître, pour toujours mieux vous représenter !



Présentation du rapport d'activités par les Présidents de Commissions :

- ° Isabelle Joonnekindt, Vice-Présidente de l'UDCCAS du Nord et Présidente de la Commission « ABS »
- ° Philippe Sibille, Co-Président de la Commission « Lutte contre les Exclusions et Promotion de la Santé »
- ° Danièle Ponchaux, Co-Présidente de la Commission « Autonomie »
- ° Martine Cobbaert, Co-Présidente de la Commission « Autonomie »

Le rapport d'activité 2017 est approuvé à l'unanimité.
Vous pouvez le consulter sur le [site internet de l'UDCCAS du Nord](#).

BILAN FINANCIER 2017

L'UDCCAS du Nord est une association bien gérée, dans un contexte financier qui pourra être amené à se complexifier : les fonds publics tendent à s'amoinrir, mais les activités et les sollicitations des adhérents et des partenaires se développent.

L'exercice 2017 a été parfaitement maîtrisé:

♦ 178 489€ de produits

Subvention du Département, cotisations des adhérents, rétrocession de cotisations de l'UNCCAS, etc.

♦ 171 780€ de charges

Salaires, fonctionnements, déplacements, etc.

♦ 6 709€ d'excédent

Dû au départ de Julie Mathieu.



Présentation du bilan financier par :

- ° Alain MERLEN, Trésorier et Secrétaire de l'UDCCAS du Nord
- ° Simon VANZEVEREN, Expert-comptable au Cabinet HARMONIUM

La sérénité de notre budget permettra aux salariées de travailler plus en territoires et de recruter un stagiaire en communication sur 2018.

Le bilan financier 2017 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATIONS

Une analyse de l'association et son fonctionnement ont été proposés par le Président de l'UDCCAS du Nord. Comme **principaux atouts**, il a été repéré que l'UDCCAS du Nord bénéficiait du soutien d'un nombre important de CCAS, d'un Conseil d'Administration mobilisé, d'une équipe technique compétente, de dispositifs de communication avec les adhérents actualisés et d'une situation financière maîtrisée. Par ailleurs, les partenariats entretenus sont nombreux et constructifs. Il est à noter la relation privilégiée que l'UDCCAS du Nord entretient avec le Conseil Départemental.

Pour autant, des **points nécessitant une démarche de progrès** ont été repérés, tels que la participation relativement faible des CCAS de moins de 10 000 habitants aux réunions organisées par l'association, notamment dû aux manques de moyens dont ils disposent, le peu (ou l'absence) de contacts entre responsables ou agents de CCAS d'un même territoire, même lorsqu'ils sont confrontés aux mêmes enjeux, le manque d'identification des domaines de compétences, des valeurs et des positionnements de l'association, des thématiques travaillées par l'UDCCAS du Nord qui ne sont pas toujours représentatives des réalités du terrain, une représentation de l'UDCCAS du Nord en territoires, peu connue donc peu sollicitée.

Ces constats sont des leviers sur lesquels nous souhaitons nous appuyer pour définir nos prochains axes de travail, sous forme de 5 propositions.

Proposition 1 La proximité

Engager un travail de proximité en territoires sur des thématiques transversales.
Ce, afin de favoriser la participation des CCAS de toutes tailles, et mieux faire entendre leur voix.

Proposition 2 La représentation

Redéfinir les représentations de l'UDCCAS du Nord au niveau des territoires.
Ce, afin d'optimiser nos interventions et les rendre moins chronophages.

Proposition 3 La communication

Améliorer notre communication en actualisant la newsletter et le site internet, en construisant une brochure type permettant de s'adapter à chaque structure, en animant une nouvelle plateforme d'échanges.

Proposition 4 Les priorités

Redéfinir pour 2018-2019 nos thématiques prioritaires conformément aux attentes que nous avons repérées, nous proposons de traiter prioritairement les points suivants :

- ♦ La coopération sociale locale et notamment sur la thématique « seniors »
- ♦ Le numérique
- ♦ La domiciliation
- ♦ Les nouvelles formes de financements
- ♦ Les aides facultatives

Proposition 5 L'optimisation

Consolider l'association pour assurer sa pérennisation dans un contexte social et budgétaire qui évolue, il s'agit d'optimiser le fonctionnement et le travail de l'association en faisant appel à une société de conseils et d'audit, qui nous aidera à mettre en place une organisation optimisée.



Le rapport d'orientations est approuvé à l'unanimité.

L'UDCCAS du Nord tient à vous remercier très chaleureusement de votre participation à la réunion de son Assemblée Générale. En espérant que ce moment ait répondu à vos attentes, nous serons heureux de vous retrouver en 2019 !



www.udccas59.fr

24 boulevard Carnot 5900 Lille
louisakoussa@udccas59.fr
0981758030